

LE QUINSETOUIT

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 43 - DÉCEMBRE 2016

Je suis né en 1840...
J'en ai fait des routes et des ponts...
Trop vieux en ce qui concerne...
Un grandier m'a trouvé, et m'a
nommé - Tout d'abord, je suis
resté - Je regarde les habitants avec
gentil, me contentant d'être ce
qui a Bailleau-le-Pin, et plus
de 170 ans...
Hélas

BIENVÊ

BAILLEAU-LE-PIN



BAILLY
bruno



Maçonnerie - Carrelage

Couverture - Isolation - Rénovation

Tél. 02 37 25 40 18

17 bis, rue de l'église 28120 SANDARVILLE

CARRÉ zen
COIFFURE & ACCESSOIRES
Coiffure Mixte - Produits L'ORÉAL
Tél: 02.37.25.48.89
4 grande rue 28120 Bailleau Le Pin

SARL BOUDET
Entreprise Générale du Bâtiment-Génie Civil
3 Impasse de Bel Air
28120 BAILLEAU-LE-PIN
Tél:0237253334-0612465283
Fax:0237254261
sarl.boudet@sfr.fr

BRICOMARCHÉ
Les Mousquetaires
Pouvoir tout faire **moins cher**
DÉCORATION - BRICOLAGE - MATÉRIAUX - JARDIN
ART DE LA TABLE - PETIT-GROS ELECTROMÉNAGER
ZI Nord 28160 BROU - 02 37 96 04 24
DÉCORATION - BRICOLAGE - MATÉRIAUX
JARDIN - ANIMALERIE
56 av. M. Proust 28120 ILLIERS COMBRAY
02 37 24 19 81
Lundi au vendredi 9h à 12h15 - 14h30 à 19h
Samedi 9h à 12h30 - 14h à 19h

Michel
BUTTEAU
ELECTROMÉNAGER
ELECTRICITÉ - CHAUFFAGE
PLOMBERIE - FUEL
Tél. 02 37 25 37 07
26 Grande Rue 28120 BAILLEAU LE PIN

GILLES ET CLARISSE LAVALLÉE
Pharmaciens
Matériel Médical
Location Vente
Livraison et installation au domicile
Aide au maintien à domicile
Orthopédie agréée (45R28E1491)
Ceintures, corsets, bas et collants médicaux sur mesure
Podologie agréée (45R28E1491)
Semelles orthopédiques, chaussures thérapeutiques de série
4 rue de Beauce 28120 BAILLEAU LE PIN
Tél. 02 37 25 37 48 - Fax 02 37 25 42 02

Ma location  **Ma transaction**

Vous cherchez à vendre ou à louer votre bien immobilier ?
Vous rêvez d'acheter votre résidence principale ou souhaitez devenir investisseur ?

Mathilde WIERYSZKOW
LOCATION **02 37 25 97 62**
malocation28@gmail.com
Sylvie BOURGEOIS
VENTE **06 11 33 12 92**
sylvie.bourgeois03@orange.fr

ESTIMATIONS GRATUITES ■ FRAIS RÉDUITS ■ CONSEILS EN INVESTISSEMENTS

Notre équipe vous offre un service de qualité et de proximité en vous accueillant dans ses locaux
7 place de la République 28190 SAINT GEORGES-SUR-EURE



SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
La vie dans notre village	
Halloween	p. 2
Les troubadours de la joie	p. 3
La cérémonie du 11 novembre	p. 4
Un peu d'histoire	
Paul Maurice Dumais	p. 5
Les équipements communaux	
Les DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)	p. 6
Les conseils municipaux	
CR Conseil du 20 06 2016	p. 8
CR Conseil du 19 09 2016	p. 8
Zoom sur une association	
Club Francine Coursaget	p. 10
Parole aux associations	
Familles rurales	p. 10
Badminton	p. 10
Comité des Fêtes	p. 10
Compagnie arabesque	p. 11
Taekwondo	p. 11
Communauté de communes	
Site Internet de la Com-Com	p. 12
Trésorerie	p. 12
Informations pratiques	
TIPI paiement facture d'eau	p. 13
Urbanisme 2e semestre	p. 13
Dissolution SEIPC	p. 13
Recyclage des piles	p. 14
Calendrier collecte Sictom BBI	p. 15
Inscription sur listes électorales	p. 16
Etat civil	3 ^e COUV



De nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années à Bailleau, deux dossiers majeurs restent à traiter rapidement : la médiathèque et la station d'épuration. Sur ces deux projets, nous arrivons à la phase d'appel d'offres pour des travaux en 2017.

Tout d'abord, **la médiathèque** naîtra dans les murs de l'ancien «Gamm Vert», rue de l'Eglise. Elle permettra, après rénovation en profondeur de cet ancien commerce, de créer un espace convivial pour la lecture et le

multimédia dans le périmètre immédiat des écoles et de l'accueil de loisirs. Aussi, elle pérennisera notre collaboration avec la bibliothèque départementale et les médiathèques d'Illiers et Courville.

L'épuration des eaux usées est un dossier important pour limiter notre empreinte sur l'environnement. L'épuration de l'eau sur notre commune est de deux types :

- individuelle et gérée par la Communauté de communes pour le bâti dispersé (les hameaux et quelques maisons du bourg), une vidange est obligatoire tous les quatre ans.
- collective pour le bourg, gérée par la commune au travers de la station située sur la route de Sandarville : l'outil actuel date des années 80, il est amorti et arrive en fin de vie (nous subissons des pannes régulières).

La nouvelle station se trouvera au même endroit que l'ancienne avec un système d'épuration identique (bio-disques) complété par un lit de roseaux en fin de cycle avant le rejet dans la Malorne. Toutefois, de façon à augmenter l'efficacité du traitement, nous devons limiter les eaux dites parasites (**eaux de pluie, drainage**) et les rejets déjà prétraités (**anciennes fosses septiques dans le périmètre de l'assainissement collectif**). Afin de limiter les eaux parasites d'origine agricole, une dérivation des eaux route d'Ollé vers la vallée d'Oisemont sera faite après la moisson 2017. Une étude est réalisée sur la séparation des eaux pluviales et usées sur la rue d'Hauville. En ce qui concerne les rejets prétraités, nous vous demandons (pour les personnes qui ne l'auraient pas encore fait) de mettre vos eaux usées directement à l'égout donc de combler vos fosses septiques après les avoir fait nettoyer. Il est important d'avoir des rejets de qualité, il en va du bon fonctionnement de la station et ensuite du bon traitement des produits pour espérer un usage agricole en fin de cycle.

2017 sera donc une année dense en travaux, car en plus de la station et de la médiathèque, le remembrement des terres agricoles se poursuivra pour être effectif en septembre 2018. La deuxième phase du lotissement va également débuter. J'espère que cette note insistante sur la station ne vous coupera pas l'appétit et l'envie de profiter de belles tables en famille ou entre amis pour les fêtes de fin d'année. Joyeuses fêtes et bonne année 2017 à vous et à vos proches.

L'adjoint aux travaux
Luc Desveaux

Rédaction - Documentation Diffusion

MAIRIE DE BAILLEAU LE PIN

Tél. 02 37 25 37 27

Conception - Édition

PUBLICITEL

7 rue de Fontenay 28110 LUCÉ

Tél. 02 36 25 16 64

Photos : Fotolia.com

Reproduction même partielle interdite

Dépôt légal 4^e trimestre 2016

Directeur de la publication : Martial LOCHON

Directeur de la rédaction : Eric MASSOT

Conseiller Délégué à la Communication

Comité de rédaction :

Commission Communication de la commune de

BAILLEAU-LE-PIN avec la collaboration de

Luc DESVEAUX et Rodolphe HENRIETTE..

La Commission Communication est composée de

Marie-Claude AUGROS, Virginie CORDONNIER,

Maryvonne DELPEUX, Christian LAGOUTTE,

Nathalie MOREAU, Jérôme SABATHIER,

Patricia ZDEBSKI et Eric MASSOT.

Merci à tous ceux qui grâce à leurs annonces publicitaires ont permis la réalisation de ce numéro. Les annonceurs potentiels sont priés de contacter Eric Massot ou le secrétariat de Mairie pour connaître les modalités.



Halloween

**Le Comité des Fêtes
a organisé
lundi 31 octobre
à 17 h30
pour la deuxième année
la soirée Halloween**



La soirée a débuté par un rassemblement sur les marches de la salle des fêtes pour diviser 5 groupes. Deux personnes bénévoles du comité les accompagnaient munies d'un gilet jaune puis les groupes se sont éparpillés dans les rues de Bailleau-le-Pin et Hauville pour récolter des bonbons.

Les informations de cette soirée avaient été faites auprès des écoles, des habitants et des commerçants.

De retour vers 18 h 45, plus de 110 personnes, parents, enfants et même un landau étaient déguisés, masqués sous le thème « Halloween ».

Ils ont été accueillis à l'entrée du hall transformé en maison fantôme et dans la salle des fêtes magnifiquement décorée.



Une participation était demandée pour se retrouver tous autour d'un apéritif dinatoire préparé par les bénévoles du Comité des fêtes suivi d'une soirée dansante.

La soirée s'est terminée vers 22 h 30, parents et enfants étaient très heureux.



La présidente Delphine PERIER et les bénévoles du Comité des Fêtes remercient tous les parents et enfants pour cette soirée très réussie où tout le monde a joué le jeu déguisé et masqué. A l'année prochaine.

Maryvonne Delpeux





Les Troubadours de la joie

Le 11 mars 2017, l'équipe du théâtre «Les Troubadours de la joie» d'Arrou viendra à la Salle des Fêtes de Bailleau-le-Pin interpréter une comédie théâtrale d'Yvon Taburet : «Le Paradis, c'est bien ici».

«Le Paradis c'est bien ici», une comédie où gags, jeux de mots et situations explosives s'enchaînent à un rythme... infernal pour le plus grand plaisir du public.

Les Troubadours nous ont déjà régales depuis plusieurs années comme ce fût le cas l'année dernière avec la pièce comique de Jérôme Dubois «L'héritage diabolique de Tata Odette».

Non seulement vous allez passer un agréable moment, mais en plus vous ferez une bonne action. En effet, comme les années précédentes, la mairie met gracieusement la Salle des Fêtes à disposition pour cet instant de «grâce théâtrale» et la re-

cette de cette soirée sera remise à l'association AERAO, qui accompagne les patients du service Oncologie des Hôpitaux de Chartres.

*AERAO : Association d'Etude et de Recherche Appliquée en Oncologie

VENEZ NOMBREUX !!

Éric Massot



SARL TPA TERRASSEMENT
TRANSPORTS - LOCATIONS

Tél : 02 37 26 52 73
 Port : 06 88 97 77 90
 06 25 65 31 99

Rd 921 route d'Illiers-Combray
28120 BAILLEAU-LE-PIN

tpa.terrassament@orange.fr

RSEIPC
 ENERGIE PARTAGEE

Economisez l'énergie

Quelle que soit l'énergie de votre chauffage pour diminuer vos factures et protéger l'environnement, la Régie vous accompagne dans vos projets :

Conseils et aides financières *
 Appelez le 02 37 91 80 00

et profitez d'offres renversantes

*uniquement pour tous travaux effectués par un professionnel, dans un logement construit depuis plus de 2 ans
 * sous certaines conditions et suivant modification de la loi de finances.

HÔTEL DE L'IMAGE**

Pas ou peu de place pour loger vos proches, amis ou famille lors d'événements ou de visites
David & Isabelle
vous proposent de les accueillir 7 jours sur 7 à deux pas de chez vous.

Tél. 02 37 24 02 83
 Fax 02 37 26 97 39
 Email : hoteldclimage@gmail.com

18 place de l'Église
 28120 ILLIERS-COMBRAY

Lilo Roses

Décoration d'Intérieur
Art Floral
Mariage, Deuil

17, Grande rue
 28120 Bailleau le pin
 0610867259 / 0237350007

Mardi, Jeudi, Vendredi
 10h/2h/15h/19h
 Samedi
 10h/2h/30h/14h/30h/19h/30h
 Dimanche
 10h/2h/30h

Lilorosesvirginie@aol.fr



Commémoration du 11 novembre 2016



Les Pompiers



L'Harmonie



Les élus



Les porte-drapeaux

Comme à chaque manifestation patriotique, les Pompiers, l'Harmonie, les Anciens combattants et les élus locaux s'étaient donnés rendez-vous le vendredi 11 novembre 2016 à 11h45 place de la Mairie pour commémorer le 98ème anniversaire de l'Armistice de 1918.

Lorsque le cortège fût arrivé devant le Monument aux Morts, 4 gerbes furent déposées : une par le maire M. Lochon accompagné des enfants Thomas et Laura pour la municipalité, deux par M. Carré, dont une pour tous les Anciens combattants, une pour la FNACA et puis une par les Pompiers. Après la minute de silence et les sonneries, M. Carré, Président de la FNACA, et M. le Maire ont lu leurs messages respectifs et ont procédé à l'appel aux morts (A chaque nom de défunt énoncé par M. Lochon, M. Carré répond : « Mort pour la France ») Ensuite retentit la Marseillaise. De retour place de la Mairie où les enfants ont eu quelques bonbons, l'Harmonie a interprété une aubade puis petits et grands se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié, offert par la municipalité.

Les Anciens combattants et la municipalité sont à la recherche de porte-drapeaux pour assurer les manifestations patriotiques. Si vous vous sentez concernés par cette fonction honorifique nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie.

Eric Massot



M. Carré Président de la FNACA



Le maire M. Lochon



Le Monument aux Morts



M. Le Maire, Thomas et Laura se recueillent



La distribution de bonbons



M. Maurice DUMAIS (Paul, Maurice)



On est souvent fier d'habiter des lieux où ont laissé leur marque des personnages illustres, grands ou petits, talentueux ou courageux, parfois les deux sur l'histoire de leur pays et les lieux qu'ils ont fréquentés.

Ainsi dans les proches alentours, Chartres peut s'enorgueillir d'avoir eu comme gloires nationales le Général Marceau ou bien encore Jean Moulin. Illiers a eu Marcel Proust mais à Bailleau pas d'illustre personnage. Pourtant, à y regarder de plus près on constate qu'une telle gloire même si elle n'est pas nationale existe.

En effet, le 26 février 1885 naît à Harville Maurice Dumais. Son père, Paul Célestin, y est agriculteur et sa mère, Laurence Méneray institutrice.

En 1913, Maurice se marie à Argentan avec Charlotte Fouchier originaire de la région orléanaise et c'est en l'étude de maître Loonen notaire à Bailleau qu'est rédigé le contrat de mariage destiné à régir les rapports économiques du couple.

En quoi le destin de Maurice Dumais, ce concitoyen d'origine est-il donc exceptionnel ? C'est à Saint Luperce que se trouve la réponse. En effet, Maurice Dumais devient maire de ce village en 1929 et cesse de l'être lorsqu'il est fusillé au Mont Valérien le 30 mars 1944 avec 30 de ses camarades par l'occupant. En 1940, au fort de la débâcle, il reste fidèle au poste et organise les secours avec l'aide du préfet Jean Moulin. Il résiste dès septembre 1940 en organisant la fabrication de faux papiers, en recueillant des

réfractaires et plus tard en 1943, en organisant des sabotages sur la voie ferrée Paris-Brest.

Dénoncé par « on ne sait qui », il est torturé sans jamais parler puis condamné à mort par un tribunal auquel il demande la clémence pour les plus jeunes prenant sur lui toute la responsabilité de ce qui leur est reproché ; sans succès puisque tous, ses 30 camarades et lui-même sont exécutés le 30 mars 1944. Tous moururent en héros avec un seul cri : « Pour la France ».

Ses hauts faits d'armes sont très rapidement reconnus par le Gouvernement provisoire qui lui décerne la Légion d'honneur à titre posthume.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, même si la plus grande part des hauts faits de Maurice Dumais a eu lieu à Saint Luperce, un peu de sa gloire rejaillit sur notre village qui a eu l'honneur de le voir naître, grandir et même contracter son mariage.

Eric Massot

LE LUCKY
TABAC, PRESSE, LOTO, PMU

OUVERT 7J/7

21 grande rue
28120 BAILLEAU LE PIN
02 37 25 38 79

GARAGE

RG
AUTO - MOTO

GARAGE ROYER
 19 route d'Hauville
 28120 BAILLEAU LE PIN
 Tél. 02 37 25 37 41
 Fax 02 37 25 34 59

- VENTE ET RÉPARATION
- AUTO - MOTO TOUTES MARQUES
- MÉCANIQUE
- CARROSSERIE
- PEINTURE

TERRASSEMENT
 POUR TOUS RACCORDEMENTS
 PRIVATIF - AMENAGEMENT

Patrick GRESSELLE
 2, rue de la Libération
 28120 BAILLEAU LE PIN
 Tél./Fax 02 37 25 46 43 - Port. 06 14 41 89 11

COUP' & CLAIRE

22 Grande Rue
 28120 BAILLEAU LE PIN
Tél. 02 37 25 35 23



Il est utilisable par tous et il sauve des vies :

LE DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE (D.A.E)



A cet instant, les quelques gestes simples que vous allez accomplir, pourront augmenter ses chances de survie : ce sont LES GESTES QUI SAUVENT.

1- APPELER. Vous appelez ou vous demandez à l'un de vos amis d'appeler les secours d'urgence en composant le 15 (le 18 ou le 112 fonctionnent aussi). Un opérateur vous prendra alors en charge. Comme vous êtes à proximité de la salle



électrodes seront collées, puis bien sécher la peau située entre les deux électrodes (tout le matériel nécessaire se trouve dans une petite trousse accompagnant le DAE). L'appareil analyse l'activité du cœur et décide de délivrer un



choc électrique sans que vous n'ayez rien à faire. Ensuite, vous continuez à suivre les instructions vocales du défibrillateur automatisé jusqu'à l'arrivée des pompiers et du SMUR ...

Grâce à ces trois gestes, vous venez de sauver la vie d'une personne !

Il y a quelques mois, la municipalité de Bailleau-le-Pin a fait installer deux défibrillateurs automatisés externes (DAE) sur des bâtiments communaux accueillant du public. L'un se trouve sous le porche de la salle des fêtes, l'autre sur la façade de la salle de sports. Ces appareils, au fonctionnement entièrement automatique, sont employés pour administrer une décharge électrique (défibrillation) sur une personne en arrêt cardiaque. Chacun d'entre nous pourrait se retrouver un jour face à une telle situation et être amené à utiliser un DAE. D'ailleurs, un décret du ministère de la santé, datant du 4 mai 2007, stipule que : « Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R.6311-14 ».

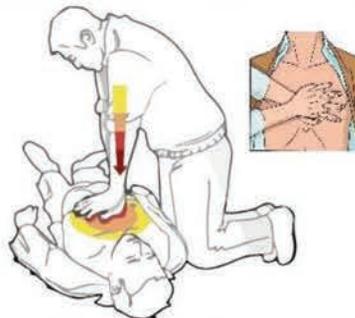
Pour bien comprendre la mise en œuvre de cet appareil, simulons une situation dont vous pourriez être le principal acteur...

Les gestes qui sauvent ...

C'est dimanche après-midi, il fait beau. Vous vous promenez avec vos amis dans le centre de Bailleau-le-Pin. Face à vous, à une centaine de mètres, arrive un homme faisant son jogging. Tout à coup, il s'arrête puis s'écroule sur le bord de la route. Il ne semble plus bouger. Bien entendu, vous vous précipitez pour lui porter secours. Mais que devez-vous faire ?

des fêtes, vous demandez à une personne de votre entourage d'aller chercher le défibrillateur automatisé externe (DAE) qui se trouve sous le porche.

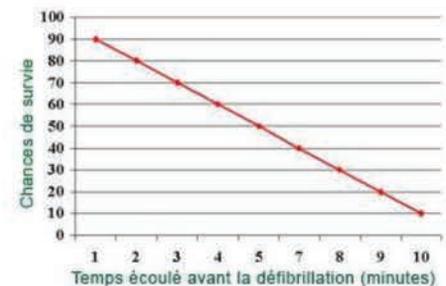
2-MASSER. Vous ôtez les vêtements de la victime pour découvrir la poitrine et vous commencez aussitôt un massage cardiaque en plaçant vos mains au centre de la poitrine. Vous effectuez alors 100 à 120 compressions thoraciques par minutes en appuyant



énergiquement. Ce geste permet d'entretenir la circulation du sang en comprimant le cœur et d'apporter un peu d'oxygène aux cellules du cerveau. Vous continuez ainsi jusqu'à l'arrivée du DAE.

3-DÉFIBRILLER. Une fois en votre possession, vous appuyez sur le bouton vert du DAE pour le mettre en marche. Dès cet instant, c'est l'appareil qui va vous guider. Vous collez les électrodes sur la poitrine de la victime comme indiqué sur leur emballage. Comme la personne présente une forte pilosité sur le thorax et qu'elle est en sueur, il faudra au préalable raser l'endroit où les

Ceci n'est qu'un exemple ayant pour but de démontrer que la mise en œuvre d'un DAE est très simple et se réalise en toute sécurité. Alors, en cas d'URGENCE VITALE, même à votre domicile, n'hésitez pas à venir chercher un DAE. Il faut savoir que 1 MINUTE DE PERDUE, C'EST 7 à 10% DE CHANCES DE SURVIE EN MOINS !



Tout d'abord, vous placez la victime en sécurité sur le trottoir en l'allongeant sur le dos.

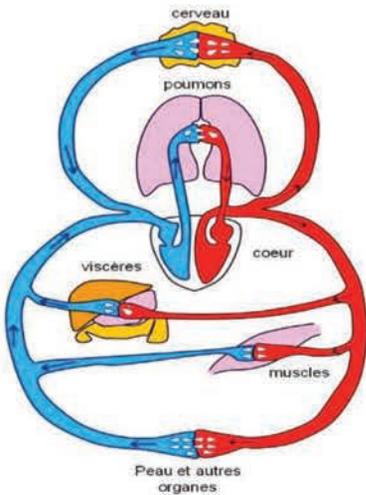
Ensuite, vous lui parlez, vous lui demandez de serrer votre main ou de cligner des yeux. Si vous ne constatez aucune réaction, c'est que LA VICTIME EST INCONSCIENTE.

Puis vous vous penchez, la joue devant sa bouche et votre regard tourné vers sa poitrine. Si vous ne sentez aucun souffle et si le ventre ne se gonfle pas, c'est que LA VICTIME EST EN ARRÊT RESPIRATOIRE.

Pour en savoir plus ...

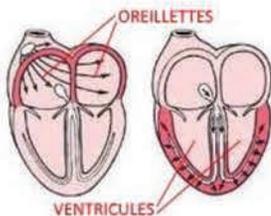
Pour comprendre l'action du défibrillateur automatisé externe sur le cœur, il faut d'abord comprendre comment fonctionne le cœur.

De façon très simplifiée, on peut dire que le cœur est un muscle qui fonctionne comme une double pompe. D'une part, il distribue le sang provenant des poumons aux différents organes et tissus en



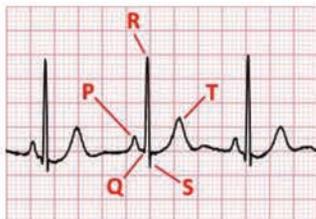
apportant les éléments nécessaires à leur vie (par exemple l'oxygène). D'autre part, il récupère le sang « usagé » (notamment chargé en gaz carbonique) revenant des organes et l'envoie vers les poumons afin qu'il se « recharge » à nouveau en oxygène.

Les battements du cœur sont dus à une sorte d'impulsion électrique prenant naissance dans l'oreillette droite (environ 70 fois par minute pour un adulte au repos, 140 fois pour un nouveau-né !). Cette onde électrique va traverser le cœur



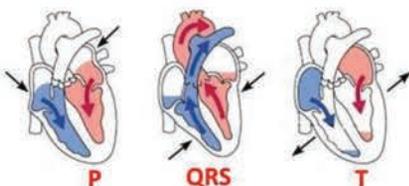
de part en part via un réseau de cellules spécialisées, entraînant au passage la contraction des oreillettes puis des ventricules permettant ainsi de pousser le sang dans les artères.

On peut visualiser cette activité électrique sur un enregistreur ou un écran grâce à des électrodes posées sur le thorax : c'est l'électrocardiogramme



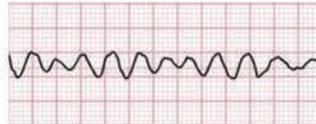
ou ECG. C'est à partir de ces informations qu'un cardiologue pourra établir un diagnostic sur la santé de votre cœur.

L'illustration précédente montre l'électrocardiogramme d'un cœur en bonne santé : l'onde P correspond à la contraction des oreillettes (le sang est chassé vers les ventricules), le complexe QRS, à celle des



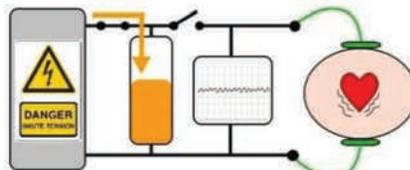
ventricules (le sang est expulsé dans les artères) et l'onde T correspond au retour au repos du muscle cardiaque (les oreillettes et les ventricules se remplissent à nouveau de sang).

Malheureusement, pour différentes raisons, ce fonctionnement peut s'altérer et même devenir complètement anarchique. C'est le cas quand chaque fibre musculaire cardiaque émet des impulsions électriques à un rythme élevé sans aucune synchronisation. Les parois ventriculaires sont alors animées d'une sorte de tremblement. C'est la fibrillation ventriculaire. L'ECG présente alors une suite d'oscillations chaotiques. Le cœur



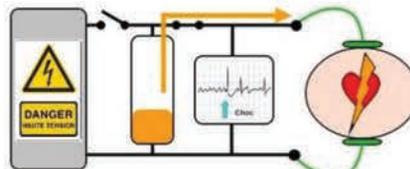
n'est plus en mesure de faire circuler le sang. Le cerveau n'est alors plus oxygéné, entraînant une perte de connaissance et l'arrêt de la respiration. Si aucune prise en charge n'est effectuée dans les minutes qui suivent, les chances de survie de la victime sont minimes, voire nulles ! Seule une impulsion électrique de grande énergie traversant le muscle cardiaque pourra remettre de l'ordre dans ce fonctionnement anarchique. Et c'est précisément ce que va faire le DAE.

Examinons donc son principe de fonctionnement simplifié. C'est par l'intermédiaire de deux électrodes appliquées sur le thorax du patient que l'ordinateur du DAE va analyser son électrocardiogramme. Si l'appareil détecte une activité électrique anormale nécessitant une



défibrillation, il va dans un premier temps charger un condensateur grâce à un générateur haute tension de plusieurs milliers de Volts (le condensateur est assimilable à un réservoir capable de stocker une grande quantité d'énergie électrique).

Dans un deuxième temps, toute cette énergie (exprimée en Joules) va être restituée au patient par l'intermédiaire des électrodes en quelques millisecondes. L'impulsion de courant ainsi



engendrée, pouvant atteindre plusieurs dizaines d'Ampères en pointe, va traverser le cœur, permettant aux cellules de se synchroniser à nouveau et au cœur de se remettre à battre.

Petit inventaire ...

Chaque DAE installé à Bailleau-le-Pin est stocké dans un coffret chauffé. Il permet de maintenir l'appareil hors gel et de préserver l'efficacité et la longévité de la batterie qui l'alimente. Le système de fermeture du boîtier est scellé mais il se rompt facilement quand on ouvre la porte. Dès que celle-ci est ouverte, une alarme sonore retentit !

Voici ce que vous trouverez dans le coffret :

- Le DAE (1).
- Les électrodes (2) déjà connectées au DAE.
- La sacoche d'accessoires (3).



Contenu de la sacoche :

- Une paire de ciseaux (4) pour découper les vêtements (chemise, pull, blouson, etc...) pour accéder facilement au torse de la victime.
- Un rasoir jetable (5) pour raser le torse des personnes à forte pilosité.
- Deux sachets de compresses (6) pour nettoyer et sécher la peau à l'endroit du collage des électrodes.
- Deux sachets de compresses antiseptiques (7) pour se désinfecter les mains.
- Une paire de gants vinyle (8).
- Un masque spécial (9) pour le « bouche à bouche ».



Pour les personnes intéressées, des FORMATIONS GRATUITES sur « les gestes qui sauvent » et l'utilisation des DAE pourront être organisées. D'une durée de 2h30, elles seront animées par un sapeur-pompier professionnel du S.D.I.S. 28. Renseignements et inscriptions à la mairie de Bailleau-le-Pin.

Le QUISÉTOU remercie pour leur concours :

- L'Adjudant-Chef Olivier CHARDON, chef du C.I. de Bailleau-le-Pin.
- Le Sergent-Chef Emmanuel MOULIN, moniteur au S.D.I.S. 28.
- Monsieur Thierry DENFERT, Ingénieur Biomédical aux Hôpitaux de Chartres.

Christian LAGOUTTE



Compte rendu de la réunion du Conseil municipal (extrait)

Les comptes rendus complets sont consultables en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

Séance du 20 juin 2016

Présents : M. LOCHON Martial, Maire,
Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, MM : AUTIN Jean Michel, BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MAILLOT Yoland, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LETERRIER Katy à M. HENRIETTE Rodolphe, ZDEBSKI Patricia à M. LOCHON Martial
Absent(s) : Mme CORDONNIER Virginie

I. STATION D'EPURATION

LE CONSEIL MUNICIPAL après information par Monsieur LOCHON de l'avancement du bureau d'étude IRH, VOTE A L'UNANIMITE le lancement de la tranche conditionnelle qui s'élève à 4 960 €, RETIENT A L'UNANIMITE le devis de l'entreprise TOPO pour un montant de 300.00 € HT.

II. CHOIX MAITRE D'ŒUVRE RUE D'HAUVILLE

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue d'Hauville sont reportés en 2017.

Monsieur LOCHON INFORME que le FDAIC 2016 accordé est de 25 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL RETIENT à la majorité - 1 abstention- l'entreprise EMPEREUR.

III MEDIATHEQUE

→Diagnostic amiante :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après présentation par Monsieur le Maire du devis de l'entreprise TOPO d'un montant de 550.00 € HT, LE RETIENT à l'unanimité.

→Mission SPS :

Monsieur LOCHON PRESENTE les deux devis de deux entreprises consultées.
LE CONSEIL MUNICIPAL RETIENT à la majorité -par 12 voix pour et 5 abstentions- la société TPF Ingénierie montant de devis de 2 400.00 € HT.

→Mission bureau de Contrôle:

Monsieur LOCHON présente les devis des trois entreprises consultées.
LE CONSEIL MUNICIPAL RETIENT à l'unanimité l'entreprise DEKRA pour un montant de 3 200.00 € HT.

→Etude de sols :

Monsieur le Maire PRESENTE les deux devis des deux entreprises consultées.
LE CONSEIL MUNICIPAL RETIENT à l'unanimité l'entreprise Ginger CEBTP pour un montant de 1 300.00 € HT. Monsieur LOCHON INFORME les conseillers que la commune recevra une subvention du Fonds d'investissement de 80 756 € pour le projet d'acquisition et de réhabilitation de la Médiathèque.

IV. AMENAGEMENT FONCIER

LA COMMUNE attend des plans plus définitifs, sur le traçage en cours des nouvelles parcelles, et a envoyé ses doléances de reprise par courrier au département (à ce jour, aucune réponse).

Pour information, BAILLEAU-LE-PIN possède 16 ha de chemins communaux dont 11 ha ont déjà été remplacés et 5 ha pourraient constituer une réserve foncière, permettant de conserver un cheminement piétonnier, avec des boucles plus importantes.

L'entreprise AXEREA demande, lors du nouvel aménagement foncier, que l'accès à son site soit modifié.

LE DEPARTEMENT, en réponse, propose, pour seule possibilité, la création d'un rond-point en face de la rue des Peupliers et sur la rue de Chartres.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE à la majorité -1 abstention- la prévision de la création d'une réserve foncière pour la création d'un éventuel rond-point.

V. TRAVAUX

Monsieur LOCHON DONNE LE RESULTAT des demandes de subventions accordées dans le cadre du FDAIC 2016 :

→celles pour les jeux d'enfants et pour le cimetière n'ont pas été accordées.

→ En revanche, des subventions ont été accordées pour :

- la réalisation de l'éclairage du stade (22 500 €),

- l'enfouissement des réseaux de la rue d'Hauville (25 000 €),

-le bureau de la secrétaire de Mairie (2 450 €).

Travaux de finition :

Entre les rues de la Poste, d'Illiers et d'AFN, prévus pour un montant de 9 322 € HT ; ils seront réalisés par l'entreprise PIGEON TP.

Défibrillateurs :

Monsieur LOCHON PRESENTE ses six devis d'entreprises consultées, pour l'acquisition de deux défibrillateurs avec deux armoires de protection.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE à l'unanimité pour la société DEFIBTECH (devis de 2 990.80 € HT).

VI. PROCEDURE CIMETIERE

Monsieur LOCHON INFORME que la consultation pour le relevé de sépultures sera lancée avant la fin des vacances.

VII. COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le SEIPC (Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain) regroupe 71 communes.

Notre Communauté de communes "Entre Beauce et Perche" est composée de 27 communes, soit 20 % des communes présentes, le reste des communes représentées sont Chartres Agglo (sauf Chartres) et Theuville.

La Communauté de communes Chartres Agglo demande la dissolution du SEIPC et la création d'une SEM (Société d'Economie Mixte) au 1er janvier 2017.

VIII – QUESTIONS DIVERSES - TOUR DE TABLE

Monsieur LOCHON

- INFORME de l'avis favorable de la Commission pour l'ADAP sur notre dossier présenté,

- INTERROGE LE CONSEIL MUNICIPAL sur le transfert de la pharmacie de la rue de Beauce vers la rue de Chartres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VOTE 14 contre et 3 abstentions sur le droit de préemption communal (ne sera donc pas appliqué).

Monsieur LOCHON LIT le courrier envoyé par le Club du 3ème Age remerciant la Mairie pour l'octroi d'une subvention.

IX – TOUR DE TABLE

Madame MURY

-DONNE DES INFORMATIONS SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016-2017 :

→ECOLE PRIMAIRE

Monsieur ROUSSEAU Hervé sera le nouveau directeur, et aucun changement n'est à prévoir pour les professeurs. Les TAP se poursuivent tous les lundis et jeudis de 15h à 16h30.

→ECOLE MATERNELLE

Aucun changement dans l'équipe des enseignants ; les personnes travaillant à temps partiels ne sont pas encore nommées.

Lors du Conseil Syndical, il a été décidé de ne pas reconduire les TAP et de revenir à l'ancien système de garderie améliorée et assurée par les ATSEM à la fin de la classe de 15h45 et jusqu'à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

→LES TRANSPORTS SCOLAIRES sont désormais assurés en totalité par les transports DELAFOY depuis le départ en retraite de Monsieur HERMELINE.

Monsieur MASSOT

- DEMANDE des informations quant à l'attribution des armoires qui ont été livrées à la Salle des sports : des compartiments seront proposés à d'autres associations s'il reste des possibilités après la prise de possession des majorettes et de la gymnastique.

-INFORME que la Commission des Associations aura lieu le 1er Juillet 2016 et que le forum des Associations se tiendra le 4 septembre 2016 à BAILLEAU-LE-PIN.

Séance levée à 23:05

Séance du 19 septembre 2016

Présents : M. LOCHON Martial, Maire,
Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : AUTIN Jean Michel, BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GOIRAND Jean-Luc à M. LOCHON Martial

Absent(s) : Mmes : CORDONNIER Virginie, LETERRIER Katy, M. MAILLOT Yoland

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAUVEAU Estelle

I. STATION D'EPURATION :

Monsieur le Maire ANNONCE que

- l'appel d'offre pour LA FUTURE STATION D'EPURATION va être lancé,

- l'Agence de l'Eau attend de recevoir les résultats pour subventionner le projet sur la commune de BAILLEAU-LE-PIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, RETIENT, à l'unanimité, LES PROJETS DE :

« REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION ». Le coût de ce projet est estimé à 1 181 329 € HT ,

« DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES DU RESEAU D'EAUX USEES ».

Le coût de ce projet est estimé à 286 235.83 € HT.



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, CHARGE, d'une part, Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et LE CHARGE, d'autre part, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loire une demande d'aide financière à hauteur de 264 413 € dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal.

Plan de financement :

Coût des travaux TTC : 1 417 595 €

Aide Conseil Départemental (CDDI) : 264 413 €

Aide de l'Agence de l'Eau : 708 797 €

FCTVA : 183 106 €

Emprunt : 200 000 €

Autofinancement commune : 61 279 €

II. MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire ANNONCE que pour la construction de la Médiathèque, la DRAC attend le retour du permis de construire et désire un complément d'informations sur l'acquisition du mobilier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, RETIENT, à l'unanimité, LES PROJETS DE :

« REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT EN MEDIATHEQUE »

Le coût de ce projet est estimé à 343 392 € HT.

« ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE »

Le coût de ce projet est estimé à 20 347.52 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL CHARGE également Mr le Maire, de solliciter auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir une demande d'aide financière à hauteur 100 000 € dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal.

Plan de financement :

Coût des travaux TTC : 412 070 €

Aide Conseil Départemental (CDDI) : 100 000 €

Aide Conseil Régional : 57 000 €

Aide de la DRAC : 120 187 €

FCTVA : 53 226 €

Emprunt : 60 000 €

Autofinancement commune : 21 657 €.

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes « Entre Beauce et Perche », par délibération n°16-138 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'enlever la compétence « Acquisition et viabilisation de terrains pour la réalisation de logements pour les personnes âgées », qui existait initialement dans les statuts de la Communauté de communes du Pays Courvillois, qu'elle n'envisage donc pas d'exercer. Toutes les communes membres ont reçu la délibération et doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la nouvelle « Com-com », dans un délai de trois mois à compter de la notification.

En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts de la Communauté de communes « Entre Beauce et Perche » visant à enlever la compétence « Acquisition et viabilisation de terrains pour la réalisation de logements pour les personnes âgées »

- PRECISE que la compétence n'a jamais été mise en œuvre et qu'en conséquence les conditions financières et patrimoniales sont donc néantes.

Monsieur le Maire EXPOSE que la Communauté de communes « Entre Beauce et Perche », par délibération n°16-139 du Conseil communautaire du 11 juillet 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'ajouter la compétence

facultative « Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installations de bornes de recharge pour véhicules électriques...ainsi que des services, installations et unités de production associés ». Toutes les communes membres ont reçu la délibération et doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la nouvelle « Com-com », dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche ajoutant la compétence facultative : « Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installations de bornes de recharge pour véhicules électriques...ainsi que des services, installations et unités de production associés »

Monsieur le Maire

- INFORME qu'un Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé lors de la loi de finances de 2011 et que la commune de BAILLEAU-LE-PIN est éligible pour l'octroi de ce fonds et à hauteur de 30 602 €.

- ANNONCE dès le 1er Janvier 2017, l'instruction des actes d'urbanisme par la Direction Départementale des Territoires ne sera plus possible pour les communes de la « Com-com » dotées de documents d'urbanisme.

Un service instructeur déjà doté, est en charge de plusieurs communes ; ces dernières bénéficieront de ce service dès le 1er janvier 2017 pour l'instruction des permis de construire. Une participation financière reste à déterminer.

IV. RAPPORT ANNUEL SICTOM

Monsieur le Maire COMMENTE le rapport SICTOM 2015. LE TRI DES DECHETS sur la Commune de BAILLEAU-LE-PIN se fait correctement.

V. FONDS DE SOLIDARITE

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

- est un fonds placé sous la responsabilité des départements,

- intervient pour aider les personnes ou les ménages ayant des difficultés pour accéder à un logement décent, -il est abondé par le Conseil Départemental mais également par les communes.

La commune de BAILLEAU-LE-PIN possède 56 logements sociaux et participe à hauteur de 3.00 € par logement (coût fixé par le comité de pilotage du Conseil Départemental).

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE, à l'unanimité, pour la participation de la commune de BAILLEAU-LE-PIN.

VI. URBANISME

- **Parking de la BALIVIERE:**

Monsieur VAZ propriétaire contigu (bâtiment de l'ancien commerce de fleurs) désire se porter acquéreur de la parcelle située au niveau du parking de la BALIVIERE afin de créer une ouverture pour son bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'avis des domaines concernant la vente de ladite parcelle (parking de la BALIVIERE), CHARGE également Monsieur le Maire de se rapprocher des services de la Direction des Territoires afin de savoir si Monsieur VAZ peut créer son ouverture sans effectuer cet achat -3 abstentions-

- Candidature SAFER :

Monsieur le Maire INFORME que la SAFER du Centre met en vente trois parcelles dont deux sont situées sur la commune de BAILLEAU-LE-PIN et une sur la commune de BLANDAINVILLE pour une surface de 1.5 Ha environ. Le coût d'achat de ces parcelles reviendrait à 10€ le m² tout compris soit 15 000 € environ. (Abstention : 7, Contre : 1 pour l'acquisition des parcelles).

LE CONSEIL MUNICIPAL CHARGE Monsieur le Maire de se porter candidat auprès de la SAFER pour permettre l'acquisition de ces trois parcelles afin de développer la réserve foncière. (Abstention : 6, Contre : 0).

VII. REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE GROUPAMA SUITE VOL AUX ATELIERS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire INFORME que deux chèques pour un montant total de 8 259.00 € nous ont été adressés par la compagnie d'assurance GROU-PAMA, représentant les préjudices subis lors du vol dans les ateliers communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE à l'unanimité l'encaissement de ces deux chèques.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOCHON -INFORME que suite aux différentes demandes de Bailleulais de pouvoir effectuer les paiements des factures d'eau par carte bancaire, il a demandé à Madame BOURBAO, Trésorière Principale, des informations sur le système TIPI et sur sa mise en place.

- DONNE LA PAROLE à M. DESVEAUX au sujet du plan de mise en place du "Zéro Phyto" dès le 1er janvier 2017.

Monsieur Luc DESVEAUX :

« La Commune de BAILLEAU-LE-PIN consomme très peu de produits phytosanitaires (environ 40 litres par an), donc ce plan de mise en place "Zéro Phyto" aura peu d'impact pour la commune. »

« Pour aider la population à se diriger vers un "Zéro Phyto", la commune a la possibilité de signer une convention avec France Nature Environnement qui pourra mettre en place tous les supports d'information pour les usagers. »

« Constatation : les personnes n'entretiennent plus les trottoirs dans certaines rues de la commune ! »

LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE donc la possibilité de mettre en place des amendes de police du Maire.

→Monsieur le Maire va se renseigner sur la faisabilité de cette proposition.

IX. TOUR DE TABLE

• M. Éric MASSOT DEMANDE au nom des associations si le panneau lumineux pourrait être réparé car des informations sont inscrites alors que les manifestations sont déjà passées. Monsieur le Maire REPOND la mairie est en relation avec le prestataire afin de résoudre ces anomalies.

• M. Jérôme SABATHIER INFORME que la commune peut désormais obtenir des aides pour réhabiliter le terrain de tennis. Monsieur Martial LOCHON INFORME que le filet doit être changé.

• Mme Danièle MURY DEMANDE la possibilité au Comité des Fêtes de remettre la sono dans les rues de la commune, lors de la Fête de la Saint -Fiacre.

• M. Christian LAGOUTTE INFORME que le Comité des Fêtes n'a plus de câble à disposition pour la mise en place de ce matériel. Monsieur le Maire DONNE l'autorisation pour que la musique soit de nouveau installée lors de la manifestation de la fête de la Saint-Fiacre.

• Mme Maryvonne DELPEUX DEMANDE si la ventilation fonctionne dans la Salle des sports car il y fait très chaud. Monsieur Martial LOCHON INFORME que la société est passée la semaine dernière afin de faire toute les vérifications.

Séance levée à : 23:55



Le Club Francine Coursaget

Rencontre du Quisétout avec le Président M. Jean Renaud



Le nom du club est en hommage à Madame Francine COURSAGET, femme du Préfet d'Eure-et-Loir Jean (Marcel Louis) COURSAGET, nommé en Décembre 1971. Elle a œuvré à développer les aides et maisons pour les seniors et personnes âgées.

Le club a été fondé en 1971, à l'initiative de Madame Saint-Ouen.

QUI PEUT VENIR ?

Tout le monde à partir de l'âge de la retraite, tous ceux qui aiment les jeux de cartes et autres jeux de société, qui aiment échanger, rire et partager (des informations, des anecdotes...) et passer un bon moment !

L'adhésion est de 20 € de cotisation/an.

Le lieu de rencontre est situé dans le local de l'association des Familles Rurales (servant aussi de garderie périscolaire)

Rue de l'Eglise (face à l'Ecole primaire Jacques Prévert)

Le club Francine COURSAGET se réunit :

• EN TEMPS NORMAL :

Le 1ER et le 3ème MERCREDI de chaque mois, l'après-midi de 14H à 18H.

Une collation est servie aux joueurs.

• QUAND LE MERCREDI TOMBE UN JOUR FERIE :

LA REUNION DU CLUB EST REPORTEE A 3 SEMAINES (suivant l'organigramme de l'occupation des salles de la commune)

Le nombre d'adhérents est stable : 20 membres (2016). Les plus assidus ont connu la création du Club.

ACTIVITES DU CLUB :

→ JEUX DE BELOTE ET DE MANILLE ET JEUX DE TRIOMINO ET RUBICUBE...

→ REPAS DU CLUB (dont la fameuse Galette des Rois de Jean Renaud (ancien pâtissier et traiteur renommé de Paris) ...)

Dans le passé, le club faisait quelques sorties avec d'autres clubs environnants.

Actuellement : le club est maintenu grâce aux plus assidus et anciens et aussi grâce au dynamisme de son président Monsieur Jean RENAUD.

L'AVENIR DU CLUB :

Le club souhaite continuer et profite du QUISETOUT, pour appeler tous ceux qui peuvent apporter leurs expériences et leurs idées pour la vie du club.

Actuellement, le club a besoin de toute(s) personne(s) extérieure(s) disponible(s) qui peut(vent) aider à préparer et ranger la salle communale afin que ses membres puissent se réunir !

Un grand merci d'avance à eux !

Réalité : les membres ont entre 70 et plus de 80 ans, donc pour que le lien entre seniors et les plus anciens puissent continuer, et pour que le club puisse proposer des événements, le club souhaite accueillir avec plaisir de nouveaux adhérents.

Divers thèmes de discussion de la rencontre avec Monsieur RENAUD :

Locaux actuels : Si le club grandit, le Président fera la demande d'un autre local suivant le planning de remplissage des salles communales.

L'avenir du club : Une constatation du président du Club : « Actuellement, dans le département et en France, beaucoup de clubs de seniors et 3ème âge ferment faute de cotisations et de membres suffisants... » Mais, à Bailleau-le-Pin nous comptons sur les nouveaux retraités pour assurer la pérennité du club.

Merci à Monsieur Jean RENAUD pour sa présentation du club et pour les réponses apportées lors de notre échange sur le club Francine COURSAGET.

Pour le QUISETOUT
Nathalie MOREAU

Familles Rurales



Un bonbon ou un sort

Les enfants de l'accueil de loisirs de Bailleau-le-Pin partent à la chasse aux bonbons !

L'accueil de loisirs de Bailleau-le-Pin a ouvert ses portes sept jours pour les vacances de la Toussaint et a accueilli jusqu'à 24 enfants.

Au programme : décoration de la salle, grands jeux, visite du musée du COMPA avec déplacement en train, création de marionnettes,... et chasse aux bonbons dans les rues du village.

Pour l'occasion les enfants ont mis leurs plus monstrueux déguisements pour remplir leur sac ou jeter des sorts !

L'accueil de loisirs de Bailleau-le-Pin est géré par la fédération Familles rurales d'Eure-et-Loir. Il est ouvert tous les mercredis et une semaine sur deux pendant les petites vacances.

Renseignement

Mme Anaëlle LEBRETON, directrice de l'accueil de loisirs de Bailleau-le-Pin 02.37.25.33.94

Le Badminton

L'UPI badminton existe depuis 1996 et regroupe les joueurs des communes d'Illiers-Combray et de Bailleau-le-Pin. Actuellement le club compte environ 80 adhérents répartis sur les deux communes.

Nous avons pour but de faire découvrir cette discipline aux adultes et aux enfants tout en s'amusant.

Nous participons régulièrement à des tournois afin de rencontrer d'autres clubs comme celui de Thiron-Gardais ou Condé-sur-Huisne.

Nous profitons de cet article pour remercier les municipalités, les partenaires et nos adhérents qui soutiennent notre club.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre

Mr Foubert au 06 14 85 76 18 pour Bailleau-le-Pin

ou Mr Thierry au 06 25 58 07 29 pour Illiers-Combray

@ : upibad28@gmail.com

Le Président, Thomas Foubert

Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes vous communique son calendrier provisoire de ses prochaines animations pour l'année 2017

- **Marché avec les producteurs locaux le dimanche 26 mars 2017**
- **Chasse aux œufs le lundi 17 avril 2017**
- **Fête et bal populaire le jeudi 13 juillet 2017**
- **La Saint-Fiacre le dimanche 17 septembre**
- **Halloween le mardi 31 octobre 2017**
- **Troc plantes (date à définir)**
- **Bourse aux livres (date à définir)**



La compagnie Arabesque



La compagnie Arabesque est une association d'apprentissage du modern jazz pour les enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes.

Notre professeur Melle BELNOUE Marjorie est titulaire du diplôme d'Etat pour cette pratique.

Nous donnons actuellement dix cours par semaine, répartis sur 3 jours pour 90 élèves.

Nous préparons notre gala annuel sur deux jours afin que chacun puisse venir en profiter au maximum, et que nos élèves en profitent également.

**Il aura lieu le samedi 24 juin 2017 à 20h30
et le dimanche 25 juin à 15h.**

Nous tenons à remercier les municipalités qui nous soutiennent depuis des années dont Bailleau-le-Pin, mais également les parents et la directrice de l'école maternelle qui nous aident dans notre organisation (prise des photos, déroulement des cours, gala et inscriptions). Sans leur soutien, nous ne pourrions pas y arriver.

Le bureau a été réélu en début d'année, voici sa composition.

Présidente :
CLERON Delphine

Vice-Présidente :
BROSSAIS Céline

Trésorier :
CLERON Mickael

Vice-trésorier :
ROUSSEAU Corinne

Secrétaire :
VANHOUTTE Valérie

Vice-secrétaire :
DURAND Angélique

**Pour toutes questions,
vous pouvez joindre la Présidente au 06 89 70 42 84 de préférence le soir après 19 h.**



La Présidente
Delphine CLERON

Le Taekwondo

Le Taekwondo Club de BAILLEAU-LE-PIN a été créé fin Octobre 2015.

Il a commencé avec seulement 3 adhérents en novembre 2015 et a terminé la saison 2015/2016 avec 11 adhérents dont 2 ont participé à l'Open Espoir de BLOIS d'où ils ont brillamment ramené chacun une médaille : argent pour Mathéis JEHANNET en benjamin et bronze pour Vincent LEGER en cadet.

Ces deux jeunes ont également participé au stage de 15 jours organisé par le club en BRETAGNE, d'où ils sont revenus avec pleins de souvenirs et de compétences en Taekwondo.

Cette nouvelle saison 2016/2017 a vu le club se développer avec à ce jour 35 licenciés dont 50% de féminines prouvant que le Taekwondo est un sport très adapté aux jeunes filles et dames.



Le club, qui fonctionne avec des échanges avec celui de LUCE (les enseignants étant les mêmes), a emmené au mois d'octobre 11 compétiteurs dont 6 du club de BAILLEAU-LE-PIN qui ont eux même emportés 5 podiums : un d'or et quatre de bronze ainsi qu'un quart de final pour le dernier, ce qui est un très bon résultat pour ce début de saison. Au vu des progrès remarquables de ses jeunes, le club compte en emmener une bonne dizaine au championnat régional qui aura lieu au mois de janvier, et, pourquoi pas s'ils se qualifient, les emmener aux championnats de France pour les plus préparés.

Une compétition pour les plus petits est aussi prévue pour cette saison et nous ne doutons pas qu'il y aura aussi plus de jeunes au stage de BRETAGNE du mois de juillet.

Nous rappelons que les cours sont donnés par Audric BOIVIN, 4ème DAN, Diplômé d'Etat avec qualification haut-niveau, 3 fois vice-champion de France, arbitre national et juge de passage de DAN.



Les cours sont donnés :
les mercredis de 14H00 à 17H00
les samedis de 10H30 à 12H30
2 séances d'essais gratuites

Pour tout renseignement :

M. BOIVIN Alain président de l'association
au 02.37.35.47.16 ou 06.46.48.45.34

boivin.a@neuf.fr - tydarktriskell2@gmail.com



Site internet de la nouvelle Communauté des communes « Entre Beauce et Perche »

Notre nouvelle Communauté de communes a mis en ligne son site internet
au cours du mois d'octobre 2016.

L'adresse internet est <http://www.entrebeauceetperche.fr/>



Ce site internet est un moyen de communication et un outil interactif. Différents domaines sont abordés :

Menu « Entre Beauce & Perche » : Vous pourrez consulter et télécharger les différents compte-rendus du Conseil communautaire.

Menu « Communes » : Présentation des communes qui composent la Communauté de communes. Possibilité de connaître les élus communautaires, de visionner les photos de différents sites et d'en apprendre un peu plus sur nos voisins.

Menu « Enfance et Jeunesse » : Vous pourrez consulter les différentes structures qui accueillent les enfants de 0 à 17 ans (garderie, centres de loisirs, réseau assistantes maternelles...)

Menu « Aménagement » : Vous accéderez aux informations sur le service d'assainissement (renseignements pratiques, coordonnées des organismes). Vous trouverez des explications sur notre réseau d'eau potable ainsi que sur l'urbanisme.

Menu « Economie » : Actualité économique communautaire. Ce menu est amené à évoluer.

Menu « Services aux habitants » : Informations pour faciliter la vie quotidienne (transports scolaires, maisons de santé, médiathèques, emplacement des panneaux lumineux...)

Menu « Documentation » : Menu interactif pour télécharger divers documents.

Menu « Contact » : Pour contacter la Communauté de communes, utilisez cette fonction pour faire part de vos remarques et requêtes.

Vous pourrez également télécharger la **carte de la « COM-COM »** et dans le futur, l'espace « **Marchés publics** » sera activé. La possibilité d'honorer les paiements pour l'assainissement via ce site internet est à l'étude.

Les pages WEB ont été conçues pour être consultables sur ordinateur, tablette et téléphone portable.

Bonne visite sur www.entrebeauceetperche.fr

Jérôme Sabathier

Adaptation du réseau départemental des trésoreries

Conformément à l'arrêté du 26 août 2016 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques paru au Journal Officiel le 3 septembre 2016, la fermeture de la Trésorerie d'Illiers-Combray est intervenue le mercredi 28 septembre 2016.

En conséquence, le public est accueilli à la Trésorerie de Courville-sur-Eure, 5 rue Pannard, 28190 Courville-sur-Eure les mardi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Pour tout renseignement concernant les impôts des particuliers, les usagers peuvent prendre contact : par téléphone au 08 11 90 91 92 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 ou par courriel : financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr Pour tout renseignement concernant les produits locaux (cantine, eau, assainissement...), la Trésorerie de Courville-sur-Eure est joignable au 02 37 23 21 11.



TIPI pour payer la facture d'eau

Un nouveau service offert par votre mairie pour payer votre facture d'eau :

A compter de l'acompte de juillet 2017 vous aurez la possibilité de régler votre facture d'eau par carte bancaire sur Internet.

En effet, la mairie de Bailleau-Le-Pin a fait le choix de mettre en place un des nouveaux moyens de paiement offerts par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : le Titre de Paiement par Internet (TIPI).

TIPI est un moyen de paiement sûr, facile et rapide.

Le paiement par Internet vous permet de payer vos factures de façon sécurisée grâce à un service disponible 7j/7 et 24h/24 via le site de la DGFIP :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Le mode d'emploi est simple

Il vous suffit de vous munir de votre facture, tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent :

1> **Connectez-vous sur le site de TIPI**

2> **Saisissez les renseignements demandés**

3> **Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran**

4> **Vous êtes orientés vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire**

5> **Validez, vous recevrez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement**

Votre facture est réglée !

Un lien sera disponible sur le site Internet de la mairie (www.bailleau-le-pin.fr) pour accéder à :



Marie-Claude Augros

La dissolution du SEIPC

Le Syndicat Électrique Intercommunal du Pays Chartrain a été créé en 1922. Le but était de développer les réseaux électriques par la mutualisation. Le syndicat était composé alors de 52 communes et en compte maintenant 71. Depuis 1922, le syndicat, en s'appuyant sur sa régie, a su développer les infrastructures et les réseaux d'électricité jusque chez le particulier, les industriels ainsi que les collectivités.

En 2008 le syndicat a investi pour développer l'arrivée de la fibre optique lors de l'implantation des deux « data centers » du Crédit Agricole à Fontaine-la-Guyon et à Luisant. Pour porter ce projet, il y a eu la création d'une entité appelée CELIENO, qui avait à sa charge le développement des communications numériques sur le territoire des 71 communes qui forment le syndicat.

Depuis les dernières élections municipales, il y a eu le regroupement de certaines Communautés de communes qui fait que les 71 communes du syndicat se retrouvent réparties sur deux Communautés de communes (excepté le village de Theuville) : la Communauté d'agglomération Chartres Métropole et la Communauté de communes entre Beauce et Perche. Ces Communautés de communes ont voté chacune la prise de compétence du développement numérique en 2015 puis, la distribution et fourniture d'électricité en juillet 2016. C'est pour cela que les membres du conseil syndical se sont prononcés pour la dissolution du syndicat et de sa régie suivant ainsi les délibérations prises par Chartres Métropole et la Communauté de communes entre Beauce et Perche.

Une première SAEML (Société d'économie mixte locale) a été créée pour gérer le numérique sur les communes de Chartres Métropole : CM Innovation Numérique. Sur la Communauté de communes entre Beauce et Perche le développement numérique est géré par celle-ci. Pour gérer la distribution et la fourniture d'électricité, une seconde SAEML a été créée à laquelle adhèrent la Communauté de communes entre Beauce et Perche et Chartres métropole. Dans cette SAEML il y a une participation d'investisseurs privés à hauteur de 15% minimum les 85% restants sont répartis entre les deux Communautés de communes.

Cette société portera le nom de SYNELVIA, nom repris de l'entité commerciale de la RSEIPC. Son rôle sera le même que celui du syndicat avec une gestion simplifiée pour la prise de décisions car il n'y aura plus besoin de convoquer les 90 membres du comité syndical pour délibérer.

A partir du 1er janvier 2017, vous recevrez vos factures d'électricité de SYNELVIA et non plus de la RSEIPC.

Rodolphe HENRIETTE

Urbanisme 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

- GIRARD Catherine, 30 rue de Beauce Démolition/Reconstruction dépendance

AUTORISATION DE TRAVAUX DANS UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

- PHARMACIE LAVALLEE, 21 rue de Chartres
Transfert/Aménagement Pharmacie
- VAZ-JOUBERT Jean Manuel/Coralie, 23 rue de Chartres
Création local commercial et logement locatif
- MAIRIE de BAILLEAU-LE-PIN, 4 rue de l'Eglise
Réhabilitation/Extension bâtiment en médiathèque

DEMANDE DE TRAVAUX

- LAMY Jean-Pierre, 4 rue de Meslay-le-Grenet - Fenêtre de toit
- BARTEL Olivier, 6 rue l'Hort Marie - Terrasse/Porte fenêtre/Volet roulant
- CAZORLA Patrice, 10 impasse Elie Toussaint - Extension
- THIERRY Alain, 9 rue d'Illiers - Abris voiture
- CINEFRA Aldo, 5 impasse Petite Voye, Romigny - Volets roulants
- KLEPPER Charlotte, 4 impasse du Pré - Clôture/Portail
- LAVOT Daniel, 2 rue d'Hauville - Volets roulants
- VAZ-JOUBERT Jean Manuel/Coralie, 23 rue de Chartres
Ravalement/Menuiseries
- TOSELI BELKASMI Nadia, 14 Grande Rue Pignon - garage
- HALLOUIN MATHON Nicole/Jean Marc, 1 rue du Moulin - Fenêtre de toit
- KLEPPER Charlotte, 4 impasse du Pré - Abris de Jardin



Recycler ses piles, c'est facile et c'est utile !



Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent y compris les piles rechargeables. Elles portent le pictogramme de la poubelle barrée (comme pour les déchets électriques et électroniques (DEEE), les lampes, néons...) indiquant qu'elles ne doivent pas être jetées à la poubelle.



Toutes piles alcalines, salines, lithium, piles bouton, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion, Li-Po et plomb gel

Faites la chasse aux piles et petites batteries oubliées qui dorment dans le grenier, dans les vieux jouets, dans des appareils électriques...

Ne les jetez pas avec les ordures ménagères et stockez-les dans un conteneur ou une boîte à pile.



Où déposer vos piles usagées ?



EN DÉCHÈTERIE : les piles et petites batteries usagées sont collectées sur l'ensemble des déchèteries du SICTOM.

EN MAGASIN : tout magasin qui vend des piles a l'obligation de reprendre les piles usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage...).

=> Liste des magasins sur www.jerecyclemespiles.com

Que deviennent-elles ?



Les piles et petites batteries sont prises en charge par deux éco-organismes à but non lucratif (Corepile, Screlec), agréés par l'État, qui organisent la collecte et le recyclage des piles et batteries en France.

La filière de reprise des piles, basée sur le principe de la REP (responsabilité élargie des producteurs) est opérationnelle depuis 2000 sur les déchèteries du SICTOM (avec Corepile).

- **Zinc :** gouttières, toitures, pièces galvanisées
- **Acier/Fer :** toutes pièces en métaux ferreux (châssis de voiture, bornes de stationnements, couverts etc...)
- **Nickel :** objets en inox, nouvelles batteries
- **Cadmium :** nouvelles batteries, panneaux photovoltaïques
- **Cobalt :** nouvelles batteries
- **Plomb :** plomb de chasse, de pêche, de lest, radiographies, nouvelles batteries





Mon calendrier de collecte 2017

Bailleau-le-Pin

■ Ordures résiduelles (bac GRIS) ▲ Emballages recyclables + Papiers (bac JAUNE) ★ Emballages en verre (bac VERT)

Merci de sortir vos bacs la veille au soir de la collecte. ⚠ Jour FÉRIÉ : pas de collecte. Pour les rattrapages, reportez-vous au calendrier ci-dessous.

Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 D Jour Férié	1 M	1 M	1 S	1 L Jour Férié	1 J	1 S
2 L	2 J	2 J	2 D	2 Ma	2 V	2 D
3 Ma	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L
4 M	4 S	4 S	4 Ma	4 J	4 D Jour Férié	4 Ma
5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L Jour Férié	5 M
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 Ma	6 J
7 S	7 Ma	7 Ma	7 V	7 D	7 M	7 V
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L Jour Férié	8 J	8 S
9 L	9 J	9 J	9 D	9 Ma	9 V	9 D
10 Ma	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L
11 M	11 S	11 S	11 Ma	11 J	11 D	11 Ma
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 Ma	13 J
14 S	14 Ma	14 Ma	14 V	14 D	14 M	14 V Jour Férié
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 L	16 J	16 J	16 D Jour Férié	16 Ma	16 V	16 D
17 Ma	17 V	17 V	17 L Jour Férié	17 M	17 S	17 L
18 M	18 S	18 S	18 Ma	18 J	18 D	18 Ma
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 Ma	20 J
21 S	21 Ma	21 Ma	21 V	21 D	21 M	21 V
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S
23 L	23 J	23 J	23 D	23 Ma	23 V	23 D
24 Ma	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 M	25 S	25 S	25 Ma	25 J Jour Férié	25 D	25 Ma
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 Ma	27 J
28 S	28 Ma	28 Ma	28 V	28 D	28 M	28 V
29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 L	30 J	30 J	30 D	30 Ma	30 V	30 D
31 Ma	31 V	31 V		31 M		31 L

— Vacances scolaires (Zone B)

Mon calendrier de collecte 2017

Sictom BBI
Brou - Bonneval - Biers-Combray

■ Ordures résiduelles (bac GRIS) ▲ Emballages recyclables + Papiers (bac JAUNE) ★ Emballages en verre (bac VERT)

Besoin d'informations, contactez-nous au 02 37 96 74 66
sictom.bbi@wanadoo.fr / www.sictombbi.fr

Merci de sortir vos bacs la veille au soir de la collecte. ⚠ Jour FÉRIÉ : pas de collecte. Pour les rattrapages, reportez-vous au calendrier ci-dessous.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2018
1 S	1 Ma	1 V	1 D	1 M Jour Férié	1 V	1 L Jour Férié
2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 Ma
3 L	3 J	3 D	3 Ma	3 V	3 D	3 M
4 Ma	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 M	5 S	5 Ma	5 J	5 D	5 Ma	5 V
6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S
7 V	7 L	7 J	7 S	7 Ma	7 J	7 D
8 S	8 Ma	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 Ma
10 L	10 D	10 D	10 Ma	10 V	10 D	10 M
11 Ma	11 V	11 L	11 M	11 S Jour Férié	11 L	11 J
12 M	12 S	12 Ma	12 J	12 D	12 Ma	12 V
13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 V Jour Férié	14 L	14 J	14 S	14 Ma	14 J	14 D
15 S	15 Ma Jour Férié	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 Ma
17 L	17 J	17 D	17 Ma	17 V	17 D	17 M
18 Ma	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 M	19 S	19 Ma	19 J	19 D	19 Ma	19 V
20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 V	21 L	21 J	21 S	21 Ma	21 J	21 D
22 S	22 Ma	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 Ma
24 L	24 V	24 D	24 Ma	24 V	24 D	24 M
25 Ma	25 J	25 L	25 M	25 S	25 L Jour Férié	25 J
26 M	26 S	26 Ma	26 J	26 D	26 Ma	26 V
27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 V	28 L	28 J	28 S	28 Ma	28 J	28 D
29 S	29 Ma	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 Ma
31 L	31 J		31 Ma		31 D	31 M



Inscription sur les listes électorales Avis aux électeurs



Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique mais résulte également d'une obligation légale. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre. Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2017.

Tous les Françaises et Français majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec leur mairie, avant le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires. Si les électeurs ont changé de domicile à l'intérieur de la commune, ils sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

L'électeur s'expose à être radié de la liste électorale si ce dernier n'a pas justifié son changement de domicile ou de résidence.

Les électeurs trouveront tous renseignements dans les mairies.

Publication des listes électorales

Les rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite de révision seront déposées le 10 janvier 2017 en mairie pendant 10 jours.

Elles demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre connaissance ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et 20 janvier 2017 inclus.

A partir du 21 janvier 2017, aucune réclamation ne sera admise.

Infraction en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L.86 et L.88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

1. la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.
2. l'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittance de loyer, d'eau ou de gaz etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années.
3. pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

Patricia Zdebski

H.R.P. LE BIEN ETRE
M. Maillot
Tél. 02 37 26 76 78
hrp.lebienetre@orange.fr
Chauffage - Plomberie - Sanitaire
Entretien - Dépannage - Energies renouvelables

RGE Quali Bois RGE Quali Pvc Qualifeul Professionnel du Gaz

3 impasse du Bois Bellier 28190 Fontaine-la-Guyon

MOREAU PEINTURE
Revêtements sols et murs
Ravalements - Etanchéité de façade
Vitrerie - Enduit de décoration
- Démoussage de toitures -

Mp
Tél. 02 37 25 80 45 - Port. 06 10 22 05 75
moreaupeinture@orange.fr
11, chemin de la croix des vignes - 28120 NOGENT / EURE



Nous publions les enregistrements d'État civil depuis la dernière parution du QuiSéTout :

BONJOUR LA VIE...

Lucas RIBEIRO MARTINHO

Né le 02 juillet 2016 à Le Coudray, fils de Tony Ribeiro et de Céline Martinho, domiciliés 15 rue des Vitres

Timothé NIZARD

Né le 13 juillet 2016 à Le Coudray, fils de Marc Nizard et de Anaïs Michalski, domiciliés 04 rue des Vitres

Louna GUILLARD

Née le 24 juillet 2016 à Le Coudray, fille de Maxime Guillard et de Aurore Deschamps, domiciliés 14 rue des Vitres

Eliott CAZORLA

Né le 12 août 2016 à Le Coudray, fils de Patrice Cazorla et de Maud Ahier, domiciliés 10 impasse Elie Toussaint

Bérénice NERON

Née le 15 août 2016 à Le Coudray, fille de Benoît Neron et de Marie-Laure Cibois, domiciliés 19 rue des Vitres

Lénaëlle BRUNET

Née le 23 septembre 2016 à Le Coudray, fille de Stéphane Brunet et de Virginie Chaillou-Chable, domiciliés 08 impasse de Bel-Air

Maël MARMION

Né le 13 octobre 2016 à Le Coudray, fils de Alban Marmion et de Elodie Kehyeoglu, domiciliés 26 B rue d'Illiers

Simon BLANCHARD

Né le 14 octobre 2016 à Le Coudray, fils de Benjamin Blanchard et de Harmonie Odie, domiciliés 12 rue des Vitres

Léo REBIFFE

Né le 23 octobre 2016 à Le Coudray, fils de Philippe Rebiffé et de Christine Tessier, domiciliés 50 rue du Petit Orme

Héloïse GOIGOUX

Née le 25 octobre 2016 à Le Coudray, fille de Mathieu Goigoux et de Dominique Toullec, domiciliés 01 rue du Chatelet, Pommeray



LA VOIE NUPTIALE

Steven BEZAULT et Christelle OBERT domiciliés 16 rue de Puiseaux, en date du 18 juin 2016

Ambroise SOUCHET et Laurence GRANDPERRIN domiciliés 04 rue de l'Aiguillon, Montançon, en date du 09 juillet 2016



ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Bernard MARTORY

Domicilié 15 rue des Acacias, décédé le 04 juillet 2016 à l'âge de 68 ans

Patrick LENORMAND

Domicilié 11 Grande Rue, décédé le 06 octobre 2016 à l'âge de 53 ans

Casimir GIBELIN

Domicilié 06 rue de la Libération, décédé le 26 novembre 2016 à l'âge de 90 ans



nexity une belle vie immobilière

BAILLEAU LE PIN / LE PETIT ORME TRANCHE 2

29 TERRAINS À BÂTIR

à partir de **49 900 €*** **DE 460 à 870 m²**
> LIBRES DE CONSTRUCTEURS
> ENTIÈREMENT VIABILISÉS

nexity.fr

Pour tout renseignement

0800 66 3000

Appel gratuit depuis un poste fixe

Société gérant l'opération : R&S Paris 732 014 964 - 19, rue de Vienne - TSA 60301 - 75801 Paris Cedex 08 - SNC au capital de 5 100 000 €
*Tous les prix sont hors taxes disponibles.
www.graft.fr

BAILLEAU LE-PIN

02 37 25 49 86

Intermarché

contact

COMMANDEZ
EN LIGNE
ET RÉCUPÉREZ
VOS COURSES
EN MAGASIN

www.intermarche.com



+ CONVIVIAL + MODERNE + SPACIEUX

Votre magasin de proximité vous offre + DE CHOIX



Votre magasin accepte les titres restaurant suivants :

HORAIRES

Lundi à vendredi
9h00 - 12h30
14h30 - 19h30

Samedi

9h00 - 19h30
sans interruption

Dimanche

09h00 - 12h15

